

Prérogatives des représentants du personnel : patronat et syndicats à petits pas

lundi 19.10.2009, 18:03



Patronat (dont le Medef, représenté ci-dessus par Mme Parisot) et syndicats sont tombés d'accord sur le champ possible de la négociation qui pourrait s'engager sur les IRP. PHOTO ARCHIVES PASCAL GÉRARD

Patronat et syndicats sont tombés d'accord aujourd'hui sur le champ possible de la négociation qui pourrait s'engager sur les institutions représentatives du personnel (IRP) et la gouvernance des entreprises, à l'issue d'une réunion à Paris.

Les deux parties tenaient au siège du Medef leur troisième réunion, dans le cadre d'une « délibération sociale » destinée à préparer l'ouverture d'une négociation en bonne et due forme, à laquelle le patronat n'a pas encore donné son accord. « Aujourd'hui, on a une méthode de travail qui est acceptée par l'ensemble des partenaires », a résumé devant la presse le secrétaire national de la CFDT Gaby Bonnard.

Selon Gabrielle Simon (CFTC), le patronat a proposé lundi de ne discuter que des IRP (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT, notamment) en pointant entre autres ce qui est « superflu » dans leurs attributions, ce qui aurait eu pour effet de faire « rentrer les syndicats dans la seringue », selon elle. Ceux-ci ont fait une contre-proposition commune, a-t-elle ajouté.

Outre les IRP seront ainsi abordées, selon les syndicats, « la stratégie de l'entreprise, la politique des rémunérations et ses critères, l'affectation des résultats (financiers, ndlr), l'intéressement et l'investissement, la marche générale de l'entreprise ». Le patronat a accepté que ces quatre points soient abordés sous le chapitre général « Economie », selon Mme Simon. Pour chacun de ces champs, la discussion devra déterminer ce qui relève des procédures d'information - consultation, d'un « droit d'intervention et de regard », d'une « négociation » avec les IRP, voire ce qui ne relève pas d'elles du tout.

Cet ordre du jour a été consigné dans un tableau. « Nous sommes d'accord avec ce tableau », a-t-on indiqué au Medef. Dans des documents remis aux syndicats début septembre, le patronat avait critiqué la législation actuelle, jugeant que « le franchissement des seuils » d'effectifs, assortis d'obligations plus importantes à l'égard du personnel, « entraîne des charges financières et des contraintes supplémentaires, jugées trop lourdes par l'entreprise ». Il avait aussi critiqué « la rigidité et le formalisme des procédures de consultation du comité d'entreprise ». Prochaine réunion le 17 novembre.

Avec AFP